

MÉDECINS **D**U

VAL **D**E **T**RAVERS



Commune de Val-de-Travers & Médecins généralistes du Val-de-Travers Communiqué de presse commun

Contacts:

M. Pierre-Alain Rumley

Président du Conseil communal de Val-de-Travers

☎ 079 335 76 80 / ☎ 032 886 43 98

Dr Jean-Marc Rothen

Président des médecins généralistes du Val-de-Travers

☎ 079 240 62 41 / ☎ 032 866 12 57

Aux représentants des médias Aux membres des Autorités

Rencontre entre les médecins généralistes du Val-de-Travers et le Conseil communal de Val-de-Travers

Le Conseil communal s'est entretenu récemment avec les médecins généralistes actuels et futurs du Val-de-Travers. Lors de cette fort intéressante et constructive séance les thématiques suivantes ont été abordées :

- ✓ Avenir du site hospitalier de Couvet,
- ✓ Relève des médecins généralistes.

Avant d'aborder ces sujets, un petit rappel s'avère nécessaire. car il est impératif que la population fasse la différence entre Hôpital neuchâtelois (HNe) et le Site de Couvet (HCO). Ce dernier offre des consultations de spécialistes et accueille une plate-forme sanitaire. Les locaux (immeubles) appartiennent à HNe. Dans ces bâtiments, nous trouvons :

- ✓ le Centre gériatrique (HNe) ;
- ✓ la polyclinique ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (HNe) ;
- ✓ la plate-forme sanitaire qui est un cabinet de médecins de groupe, locataires des locaux chez HNe et exerçant à titre privé ;
- ✓ les consultations de spécialistes, qui sont soit privées (ORL, Orthopédie), soit dépendantes de HNe (Oncologie, Rhumatologie, Chirurgie) ;
- ✓ le plateau technique : radiologie (HNe) et laboratoire (ADMED), qui est à disposition de tous les médecins y compris ceux installés en dehors du Val-de-Travers,

Hôpital de Couvet

Le maintien et le développement des consultations dispensées par des médecins généralistes et spécialistes au sein de la plate-forme santé du site de Couvet, l'ouverture de la polyclinique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, l'extension des accueils d'urgence, ainsi que l'assurance d'un plateau technique – radiologie et laboratoire – de qualité et relié au réseau d'HNE sont exigés. En effet, la synergie ainsi assurée entre un cabinet de groupes et une polyclinique, s'appuyant sur un équipement technique à la hauteur des standards actuels et régulièrement mis à niveau permettra d'assurer des prestations de qualité et de

proximité à la population du Val-de-Travers. De surcroît et dans l'idéal les médecins et le Conseil communal sont d'avis qu'il est indispensable que la population puisse bénéficier d'hospitalisations directes sur le site de Couvet et certains médecins installés sont également pour une réouverture du bloc opératoire de Couvet à l'instar de celui de Sainte-Croix.

Une solution doit encore être trouvée pour régler la question des transports des patients du Val-de-Travers à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, sans que ces derniers – relevant de l'organisation de HNE – occasionnent de nouvelles dépenses à notre population et aux communes du district.

Dans ces conditions ainsi réunies et développées, tant les médecins généralistes que le Conseil communal sont prêts à contribuer activement à l'avenir de l'antenne vallonnaise d'Hôpital neuchâtelois qui précisons-le joue un rôle essentiel dans notre région un peu excentrée. En effet, avec le respect de ces conditions – consistant en fait à tenir les promesses faites – les médecins généralistes et l'Exécutif peuvent suivre HNE et l'Etat. L'instauration de ce partenariat constituerait la base de démarches constructives pour le développement futur du site de Couvet, notamment dans le cadre du projet de la réforme hospitalière 2022 qui prévoit à cette échéance un hôpital unique dans notre canton. C'est avec satisfaction que tant les médecins que le Conseil communal ont pris note que l'hôpital du Val-de-Travers est mentionné dans le rapport Antarès en tant qu'entité (Centre de diagnostic, thérapeutique et ambulatoire) dans l'hypothèse de l'avènement du futur hôpital neuchâtelois en réseau.

Afin que la population du district puisse aussi se placer dans une perspective d'avenir, il est capital que HNE et l'Etat réaffirment leurs engagements et donnent des gages crédibles de leurs intentions. Les relations constructives avec la nouvelle cheffe du Département de la Santé et des Affaires sociales, Mme la Conseillère d'Etat Gisèle Ory, incitent aussi à voir l'avenir du site hospitalier de Couvet avec davantage d'optimisme.

Relève des médecins

Pour garantir la relève des médecins généralistes vallonniers, l'aide des pouvoirs publics pourrait s'avérer impérative dans un proche avenir, compte tenu d'un contexte de pénurie tendant à se généraliser dans le pays voire l'Europe entière. Il appartient aux Autorités de se préparer à cette évolution, même si la pénurie n'est pas annoncée pour demain car la région bénéficie encore d'un nombre appréciable de médecins établis. Le Conseil communal a profité de cette rencontre pour les remercier de leur travail et de leur engagement en faveur de la population.

La Confédération et les cantons devraient dès à présent se pencher sur la question des soutiens à instaurer pour revaloriser la médecine générale et assurer la relève dans cette profession essentielle à notre sécurité sanitaire. Les communes seront elles aussi mises à contribution, via des aides à l'installation de médecins et la création de conditions cadres favorables à l'implantation de cabinets de groupe. L'Exécutif de Val-de-Travers va plancher sur les moyens à mettre en œuvre, tant la question est importante pour l'avenir de la région.

L'avenir de la médecine générale du district passe vraisemblablement par l'installation de médecins sur la plate-forme santé de Couvet et la création d'un second pôle de médecins à Fleurier. Il semble aussi judicieux d'assurer une permanence au moins sur les hauteurs et le bas du district, via le maintien des cabinets des Verrières et de Travers.

Terminons par une excellente nouvelle : deux jeunes médecins généralistes qui s'installeront sur la plate-forme santé de Couvet ont participé à cette intéressante rencontre. Cela prouve qu'en cas de réunion des conditions cadres et lorsqu'une volonté claire se manifeste, la relève peut être assurée.

Val-de-Travers, le 11 novembre 2010

CONSEIL COMMUNAL & MEDECINS DU VAL-DU-TRAVERS